



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le tri des emballages :

En 2019, votre geste de tri sera simplifié

A compter du 1^{er} janvier 2019, le SIRTOM de la Région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage en mettant en œuvre l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Vous pourrez déposer tous les emballages, sans exception, dans le contenant de tri jaune. La nouveauté : tous les emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres plastiques, nous devons les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées afin qu'en 2019, tous les emballages plastiques soient triés.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaune. Pour libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité de tous les papiers, le Sirtom vous préconise de les déposer dans les bornes de tri bleues, en cours de déploiement sur le territoire. Ils seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Plus de doute : en 2019, tous les emballages seront triés et votre geste de tri sera simplifié !